



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 17 septembre 2021
affiché ou publié le vendredi 17 septembre 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210917-lmc1H25825H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25825H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 septembre 2021

n° 121-21

Objet : *RS - Passation d'un avenant au lot 13 du marché de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry*

- date de convocation le 03 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf septembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 25

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Bassens

Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Brun - Alain Caraco - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Cognin

Corinne Charles - Franck Morat

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Christelle Favetta-Sieyes à Thierry Repentin

- conseillers excusés : 24

Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Christian Berthomier - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Josette Rémy - Christophe Richel - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 septembre 2021

délibération n° 121-21

objet **RS - Passation d'un avenant au lot 13 du marché de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry**

Philippe Gamen en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond a fait l'objet d'un marché de travaux de remise à niveau et de sécurisation, dans le cadre du plan piscines.

Par décision n° 016-20 du 30 janvier 2020, les lots du marché de travaux ont été attribués aux entreprises les mieux-disantes.

Par décision n° 071-21 du 6 mai 2021, le lot 13 a été attribué à l'entreprise Habitat 38, afin de rénover la structure en béton armé du rez-de-chaussée et de réaliser une résine Epoxy en surface extérieure.

Le présent avenant n° 1 au lot 13 a pour objet la prise en compte de diverses adaptations intervenues en cours de chantier qui ont fait l'objet de prix nouveaux :

- reclassement de déchets industriels banals suite à l'arrachage de la couche d'étanchéité sous l'enrobé,
- réalisation d'un échafaudage sur zone difficile d'accès dans le vide-sanitaire,
- adaptation du platelage et réalisation de la passivation des aciers au droit des gaines de ventilation.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 12 866,75 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 7,86 %.

Montant du marché initial	163 732,60 € HT
Montant de l'avenant n° 1	12 866,75 € HT
Nouveau montant du marché	176 599,35 € HT
% d'augmentation du marché	7,86 %

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 071-21 du 6 mai 2021 approuvant l'attribution du lot 13 relatif à la rénovation des plages extérieures,

Vu le marché n° F21026,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 26 août 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation de l'avenant au lot 13 précité,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 121-21

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant au lot 13 du marché de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 17 septembre 2021

Annexe(s) : avenant n° 1 au lot 13

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210917-lmc1H25825H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25825H1

Date de transmission en Préfecture : 17 septembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 septembre 2021

Période d'affichage : du au